



Service de lutte contre la pauvreté,
la précarité et l'exclusion sociale

Steunpunt tot bestrijding van armoede,
bestaansonzekerheid en sociale uitsluiting

Dienst zur Bekämpfung von Armut, prekären
Lebensumständen und sozialer Ausgrenzung

SDG Forum 2026

Atelier 'Habitat durable et pauvreté : se chauffer et se rafraîchir'

Organisé par le Service interfédéral de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale & le Conseil Fédéral du Développement Durable

Mardi 13 octobre 2026

Bâtiment Flagey, Rue du Belvédère 23, 1050 Ixelles



15h35 Introduction (par Henk Van Hootegem, Service interfédéral de lutte contre la pauvreté).

15h45 Eléments de contexte (par Vincent Lorge, Service interfédéral de lutte contre la pauvreté)

16h05 Panel

- **Monique Couillard & Sabine Besson** (ATD Quart Monde Belgique asb)
- **Ihsan Bilir** (Centre d'Appui SocialEnergie de la Fédération des Services Sociaux)
- **Ria Szekér** (De Fakkel vzw)

Modération par Henk Van Hootegem et François Demonty (Service interfédéral de lutte contre la pauvreté)

16h45 Échanges avec le public

17h00 Fin



Habitat durable et pauvreté : se chauffer et se rafraîchir

**Service interfédéral de lutte contre la pauvreté & le
Conseil Fédéral du Développement Durable**

*Alexandre Bayot, François Demonty, Vincent Lorge & Henk Van Hootehem
13 octobre 2026 – SDG Forum 2026*

*Steunpunt tot bestrijding van armoede
Dienst zur Bekämpfung von Armut*



*Service de lutte contre la pauvreté
Combat poverty service*

Habitat durable et pauvreté : se chauffer et se rafraichir

Programme :

1. Le Service interfédéral de lutte contre la pauvreté
2. Les inégalités sociales et écologiques
3. Se chauffer et se rafraichir : un accès inégal aux droits
 - 3.1 Accès à l'eau et à l'énergie
 - 3.2 Accès à un logement durable
 - 3.3 Accès à un cadre de vie de qualité
4. Habitat durable : comment soutenir les ménages à bas revenus?

Le Service interfédéral de lutte contre la pauvreté



- **Origine** : [Rapport général sur la pauvreté](#) (1994), 1^{er} processus de concertation
- **Base légale** : [Accord de coopération interfédéral](#) (1998), création du Service avec une identité spécifique → institution publique interfédérale et indépendante



- **Mission** : évaluer l'effectivité de l'exercice des droits des personnes en situation de pauvreté (approche fondée sur les droits humains)



- **Travaux** : concertation avec les personnes en situation de pauvreté et divers acteurs, Rapports bisannuels, avis, collaborations avec différents niveaux de pouvoirs, etc.
- **Thématiques** : non-recours aux droits, analyse d'impact *ex ante* sur la pauvreté, transition juste, digitalisation, sans-abrisme et absence de chez-soi etc.



Travaux sur la transition juste

- **Rapports bisannuels :**
 - ✓ [Rapport bisannuel 'Durabilité et pauvreté'](#)
 - ✓ [Rapport bisannuel 'Solidarité et pauvreté'](#) (cf. chapitre fiscalité juste)
- **Contributions pour les tables-rondes sur le climat (niveau fédéral)**
- **États Généraux de la Transition Juste :**
 - ✓ [Avis 'Transition juste et droits humains'](#)
 - ✓ Conférence pour la transition juste en Belgique: [Avis 'Transition juste et pauvreté'](#)
 - ✓ Soutien du panel citoyen Agora pour une transition juste
- **Collaborations avec divers partenaires :**
 - ✓ [Séminaire 'Logement durable : soutenir les ménages et les locataires à faibles revenus'](#), le 26 juin 2024 (en collaboration avec l'Institut pour le Développement Durable)
 - ✓ [Séminaire 'La communication sur l'adaptation aux changements climatiques'](#) le 26 novembre 2024 (en collaboration avec le SPF Santé publique)
 - ✓ [Séminaire 'Participation et dialogue dans les politiques de lutte contre la pauvreté'](#), le 17 décembre 2024 (en collaboration avec l'Institut pour le Développement Durable)
 - ✓ [Conférence sur la précarité en matière de mobilité](#), le 19 mai 2025 (en concertation avec le Conseil Federal du Développement Durable)
- **Plan social pour le climat :** soutien lors des consultations et contribution aux discussions sur les mesures.



2. Les inégalités sociales et écologiques

Impact inégal du changement climatique (et des politiques d'adaptation et d'atténuation).

→ Les personnes en situation de pauvreté sont plus durement touchées !

- **Inégalité en termes de responsabilité :**

Les personnes en situation de pauvreté ont une faible empreinte écologique

➤ Un mode de vie sobre / économe (ex.: en eau et en énergie), par nécessité!

- **Inégalité en termes d'exposition :**

Elles sont plus confrontées aux conséquences du changement climatique

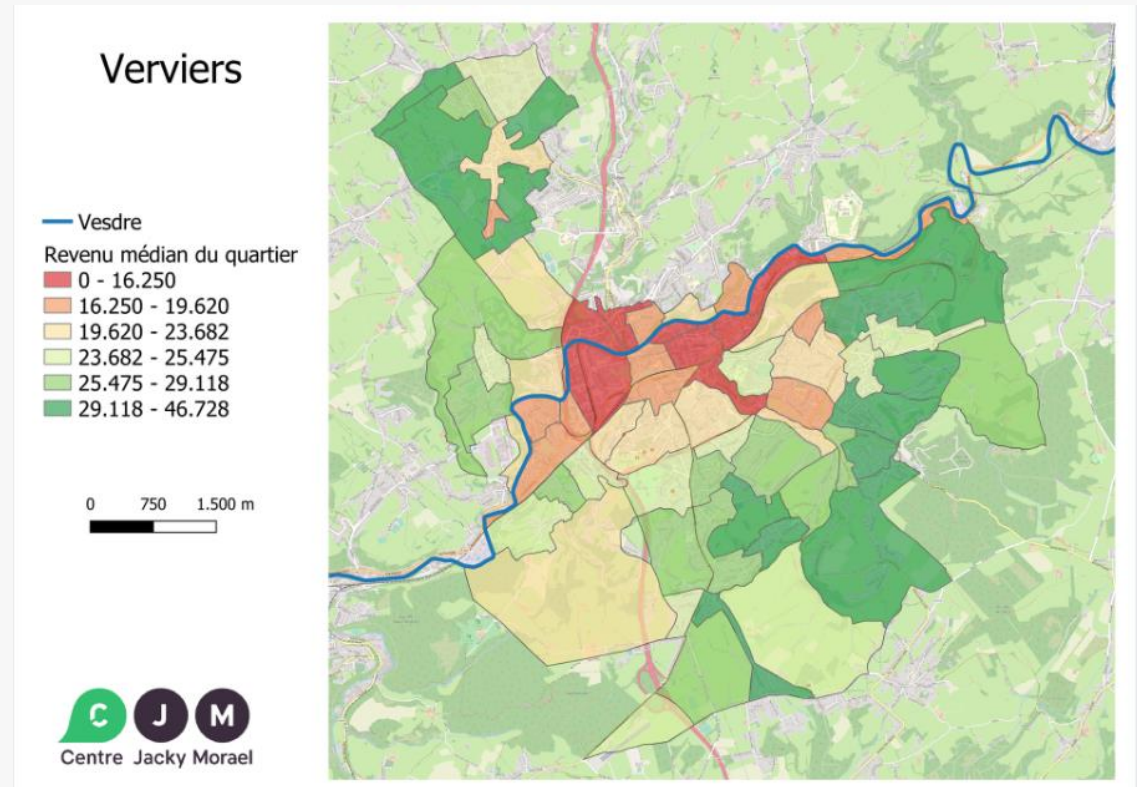
➤ Lieu de résidence : fond de vallée, zone polluée, agglomérations urbaines, etc.

➤ Qualité du logement : logement indécent, 'passoire thermique'/'logement-bouilloires'



2. Les inégalités sociales et écologiques

Inégalité en termes d'exposition : les inondations de juillet 2021 (vallée de la Vesdre)



2. Les inégalités sociales et écologiques

- **Inégalité en termes de vulnérabilité :**

À exposition égale, elles sont plus sensibles aux effets du changement climatique

- Une moins bonne santé et un accès limité à des soins de qualité

- **Inégalité en termes de capacité d'action :**

Moins en mesure de s'adapter au changement climatique et d'en atténuer les effets

- Un accès limité aux appareils économe en énergie, aux rénovations énergétiques...

- **Inégalité en termes d'impact des politiques climatiques :**

Plus impactées négativement par les politiques d'atténuation et d'adaptation

- Elles profitent moins des mesures qui encouragent les comportements durables
- Elles sont plus affectées par les mesures qui découragent les comportements polluants

Le changement climatique amplifie les inégalités sociales préexistantes et en crée de nouvelles !

3. Se chauffer et se rafraichir : un accès inégal aux droits

Les personnes en situation de pauvreté ont moins la possibilité de se chauffer et de se refroidir durablement :

1. Un accès inégal à l'eau et à l'énergie :

- Des biens (et droits) indispensables pour répondre aux besoins fondamentaux
- Risque de précarité hydrique et de précarité énergétique (hiver et été)



2. Un accès inégal à un logement durable :

- Droit au logement : Constitution belge (art. 23) et Charte sociale européenne (art.31)
- Risque de situation de mal-logement, de sans-abrisme ou d'absence de chez-soi,

3. Un accès inégal à un cadre de vie de qualité

- Manque d'accès aux espaces verts, à la nature, aux équipements publics, etc.
- Droit à la protection d'un environnement sain : Constitution belge (art.23)



3.1 Accès à l'eau et à l'énergie :



Évolutions récentes ayant un impact sur l'accessibilité financière de l'eau et de l'énergie :

- **Réchauffement climatique** : augmentation de la fréquence et de l'intensité des vagues de chaleur
 - Hausse des besoins en énergie pour atteindre un confort thermique en été (climatiseur)
 - Hausse des besoins en eau pour s'hydrater/se rafraîchir → risque de stress hydrique
- **Tensions géopolitiques** : guerres en Ukraine (crise 2022) et au Moyen-Orient (crise 2026)
 - pression sur l'approvisionnement en énergie fossile et envolée des prix
- **Transition énergétique** : ETS 2 (2028) et réforme fédérale des accises sur l'énergie (2026)
 - Répercussion du coût de la transition sur les ménages les moins 'décarbonés'

Des facteurs externes qui se cumulent et **renforcent la précarité énergétique et hydrique**



3.1 Accès à l'eau et à l'énergie :



Mesures de soutien pour aider les ménages précaires dans leur accès à l'eau et à l'énergie :

- **Au niveau fédéral (énergie) :**
 - Tarif social pour l'énergie
 - Prime Tarif social pour les installations collectives
 - Fonds Social Chauffage et le Fonds Gaz Électricité
- **Au niveau des Régions (eau et énergie) :**
 - Tarif social et Fonds social de l'eau
 - Fourniture minimale de gaz et d'électricité et d'eau
 - Interdiction de coupure d'énergie (hiver) et d'eau
 - Traitements des difficultés de paiement

MAIS toutes les personnes ayant droit à ces aides n'y recourent pas de manière effective!

→ Problématique du **non-recours aux droits** (plusieurs causes)



3.2 Accès à un logement durable :

Les ménages précaires ont moins accès à des logements durables :

- **Peu performants énergétiquement** : bâti et système de chauffage/refroidissement
 - Logement 'passoire énergétique' et logement 'bouilloire thermique'
- **Peu économes en eau** : vétusté des canalisations et des équipements (fuites)
 - Pas d'équipement hydro-économe, de possibilité d'utiliser l'eau de pluie

→ **Hausse de la consommation** d'eau et d'énergie pour se chauffer et se rafraichir !

Impacts d'un logement peu économe en énergie et en eau :

- **Financier** : augmentation des dépenses, de la facture, risque d'endettement
- **Sanitaire** : inconfort, hygiène, problèmes cardiovasculaires, respiratoires, de santé mentale
- **Écologique** : hausse des émissions des GES, augmentation du stress hydrique (canicule)

3.2 Accès à un logement durable :

Avantage de la rénovation énergétique : réduire la consommation d'eau et d'énergie, alléger la facture, gagner en confort thermique, réduire les incidences environnementales du logement

Mais, les personnes en situation de pauvreté sont moins en capacité de rénover leur logement :

○ **Freins pour les locataires :**

- être propriétaire : très souvent 1 condition pour souscrire aux aides à la rénovation (prêts, primes)
- *Split incentive* : pas d'avantage direct pour le propriétaire bailleur (confort et facture)
- Risques : se reloger à un prix abordable, augmentation du prix du loyer, 'rénoviction'

○ **Freins pour les propriétaires-occupants :**

- Complexité administrative pour accéder aux aides/suivre le dossier (+ numérisation)
- Complexité technique liée aux travaux de rénovation (matériaux, équipements, prestataires)
- Nécessite une capacité à préfinancer les travaux de rénovation (primes et prêts)

3.3 Accès à un cadre de vie de qualité :

Les personnes en situation de pauvreté vivent davantage dans **les centres urbains**

Mais, en été, l'intensité des vagues de chaleur est renforcée par le phénomène d'**îlot de chaleur** :

→ densité du bâti, quartiers peu végétalisés et ombragés, sols fort artificialisés (béton, pavés, etc.)

En ville, **pour se rafraichir** les personnes en situation de pauvreté ont peu accès à

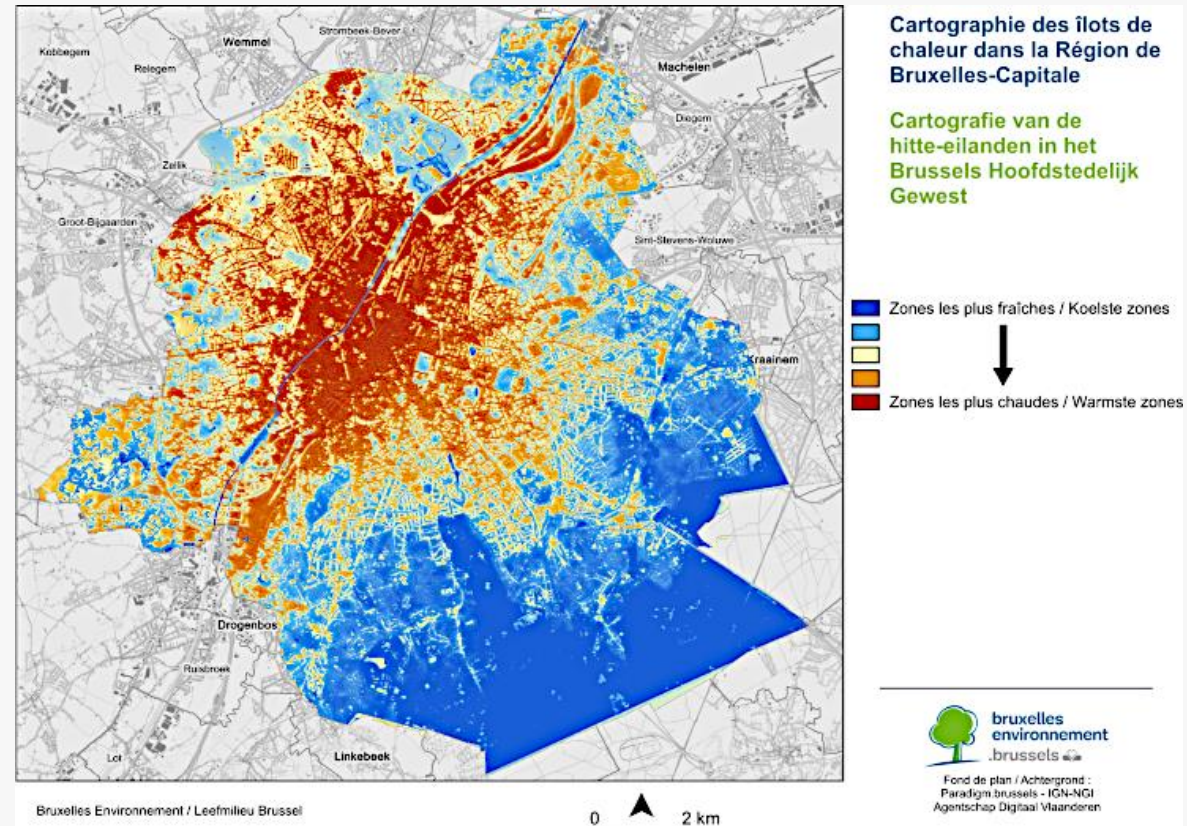
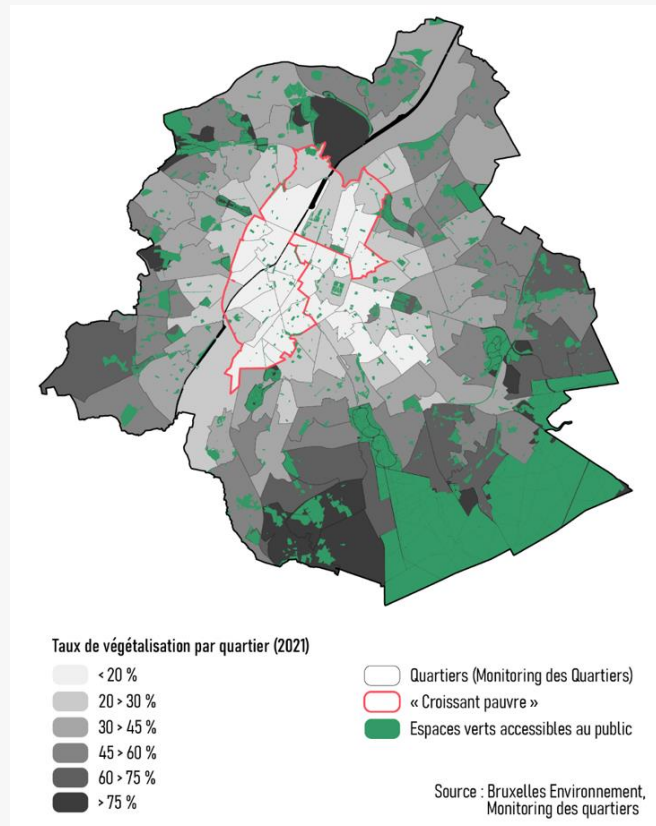
- des espaces verts (jardins, parcs, forêts) et bleu (fontaines, étangs, cours d'eau) de proximité
- des équipements publics accessibles : fontaine d'eau potable, jeux d'eau, piscine publique, etc.

Peu de possibilités de partir en vacances pour se rafraichir (à la mer, en zone rurale, ou à l'étranger à) :

SILC 2025 : 47,2 % des bas revenus (1^{er} quintile) sont incapables financièrement de s'offrir chaque année une semaine de vacances hors de leur domicile (contre 2,1% pour le 5^e quintile de revenu)

3.3 Accès à un cadre de vie de qualité :

Croissant pauvre de Bruxelles : 1) moins d'espace verts publics, 2) plus exposé aux îlots de chaleur



4. Habitat durable : comment soutenir les ménages à bas revenus?

○ **Au niveau des ménages :**

- Accompagnement à la rénovation (ex. : *Le Réseau Habitat, Charl'Isol*)
- Aides pour l'utilisation d'appareils économes en eau et en énergie (ex.: *Papillon, PAPE*)
- Financements alternatifs pour la rénovation (ex.: *Renovassistance, ZonneBouwers*)

○ **Solutions collectives**

- Réseaux d'énergie thermique (ex.: *avec l'énergie de l'incinérateur de Bruxelles*)
- Communautés et coopératives d'énergie renouvelables (Ex.: *Power Up, SocCER*)
- Rénovations groupées et par quartier (Ex.: *Be Reel!, Renocity, Renov-Roue-Rad*)

○ **À l'échelon communal**

- Construction et rénovation énergétique du parc de logements sociaux
- Développement de refuges climatiques, d'ilots de fraîcheur (ex.: *Ville de Bruxelles*)
- Captation des logements inoccupés ou insalubres (ex. *Droit de gestion publique*)
- Plan climat, Plans locaux de chauffage et de refroidissement (ex.: *communes et villes flamandes*)



4. Habitat durable : comment soutenir les ménages à bas revenus?

○ **Au niveau régional :**

- Lutte contre le non-recours aux droits (mesures sociales régionales)
- Régulation du marché de logement (*ex.: lier l'indexation des loyers au PEB*)
- Plan social climat et plan d'adaptations aux changements climatiques

○ **Au niveau fédéral :**

- Renforcement des mesures sociales fédérales (*ex.: élargissement du tarif social aux BIM*)
- Augmenter les revenus minimums (salaire, revenus de remplacement, allocations sociales)
- Taxation sur les surprofits du secteur de l'énergie (*ex.: lors de crise de l'énergie en 2022*)
- Plan social climat (ETS 2), Plan « Chaleur et Santé »

○ **Au niveau interfédéral :**

- Renforcer la coopération interfédérale (*ex.: Conférences interministérielle et Commission nationale Climat*)
- Développer le suivi d'indicateurs sur les inégalités sociales et écologiques



Panel

Avec :

- **Monique Couillard & Sabine Besson** (ATD Quart Monde Belgique asb)
- **Ihsan Bilir** (Centre d'Appui SocialEnergie de la Fédération des Services Sociaux)
- **Ria Szekér** (De Fakkel vzw)

Modération par Henk Van Hootegem et François Demonty (Service interfédéral de lutte contre la pauvreté)





Service de lutte contre la pauvreté,
la précarité et l'exclusion sociale

Steunpunt tot bestrijding van armoede,
bestaansonzekerheid en sociale uitsluiting

Dienst zur Bekämpfung von Armut, prekären
Lebensumständen und sozialer Ausgrenzung



19 novembre 2026 – Conférence 'Le confort thermique pour toutes et tous'

Quelles stratégies pour permettre à toutes et tous de bénéficier d'une température confortable en toute saison ?



Victor Hortaplein 40 (bus 40), 1060 Brussel || Place Victor Horta 40 (boîte 40), 1060 Bruxelles



+32 (0)2 212 31 87, +32 (0)2 212 30 00



armoedebestrijding@cntr.be || luttepauvrete@cntr.be



*www.armoedebestrijding.be || www.luttepauvrete.be
www.armutsbekaempfung.be || www.combatpoverty.be*



Steunpunt tot bestrijding van armoede - Service de lutte contre la pauvreté



Newsflash *via homepage website*

